

DÉCISION DU MAIRE N° 2025-026/ CONSERVATOIRE

Objet : Manifestation Culturelle

8 ; Domaines de compétences par thèmes 8.9 Culture

Le Maire de la Ville de DENAIN

« Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ,

Vu la délibération n°7 du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire ,

Vu les propositions de la Commission Culturelle, »

DECIDE

Article 1 :

La Ville de Denain organisera la manifestation suivante :

Vendredi 14 mars 2025 à 20h00 : « PROJET QUEEN »

Concert proposé par l'équipe enseignante du conservatoire située au n°6 rue de Villars 59220 DENAIN
Théâtre – Gratuit

Article 2 :

Les contrats ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire seront signés par mes soins.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 3/03/2025
Le Maire,

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
De la réception en Sous-Préfecture le.....
Et de la publication le

